



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **21 DEC. 2022**

Le ministre de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires

Le ministre délégué chargé des Transports

Réf : MT/2022-12/50907

Monsieur Gilles LEBLANC
Président de l'Autorité de Contrôle
des Nuisances Aéroportuaires
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous communiquer le rapport annuel pour l'année 2022 de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), dans lequel l'Autorité formule cinq recommandations principales et deux demandes d'étude nouvelles.

Vous trouverez ci-annexées nos réponses à vos recommandations et demandes d'études issues du rapport pour l'année 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 6361-5 du code des transports.

La maîtrise des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique générées par l'activité aérienne constitue une des priorités de l'action du Gouvernement et nos services travaillent en concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour mettre en place les mesures les plus adaptées à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle locale.

Nous remercions l'Autorité pour son travail au service du développement d'un transport aérien plus vertueux sur le plan environnemental, en particulier à l'échelle des territoires aéroportuaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe BÉCHU

Clément BEAUNE